

L'APPRECIATION DE LA FAUTE ET DES MANQUEMENTS CONTRACTUELS

Sous la coordination de Pierre-Yves ARDOY

Actes des Colloques organisés dans le cadre des Cahiers de Jurisprudence d'Aquitaine et Midi Pyrénées, tenus à Pau le 07 avril 2017, Bordeaux le 19 mai 2017 et Toulouse le 23 juin 2017

20 ANS !

Les *Cahiers de Jurisprudence d'Aquitaine et Midi-Pyrénées* fêtent leurs 20 années d'existence en 2017. Pour célébrer cet anniversaire et afin de valoriser ses activités qui sont au cœur des préoccupations des professionnels du droit et du justiciable, les « *Cahiers* » lancent un rendez-vous annuel autour d'un thème choisi et décliné par discipline et au vu de la jurisprudence des Cours d'appel d'Agen, de Bordeaux, de Pau et de Toulouse.

Ces journées des « *Cahiers* » se répètent trois fois annuellement, sous forme de colloques à Pau, Bordeaux et Toulouse, colloques qui donnent lieu à la publication d'un numéro spécial. Le thème retenu pour l'année de lancement a été « *L'appréciation de la faute et des manquements contractuels* ».

Ces manifestations s'inscrivent dans un cadre plus général qui est celui de la prévisibilité des décisions de justice, l'une des préoccupations de la réforme de la Justice au XXIème siècle (J21) désireuse de mettre le citoyen au cœur de celle-ci. De ce point de vue, les « *Cahiers* » sont le résultat d'une collaboration active et ancienne entre les acteurs locaux : Juridictions (Cours d'appel d'Agen, de Bordeaux, de Pau, de Toulouse), Universités (Université de Bordeaux à travers l'Institut d'Etudes Judiciaires, Université de Pau à travers l'Observatoire de la Jurisprudence du Centre de Recherche et d'Analyse Juridiques, et depuis 1997 l'Université de Toulouse I Capitole à travers l'Institut de Droit privé), mais également les Barreaux du ressort des différentes Cours d'appel. Les analyses portent sur la jurisprudence récente des quatre Cours, mise en perspective les unes par rapport aux autres ainsi que par rapport à la jurisprudence « unificatrice » de la Cour de Cassation. Les décisions rapportées et analysées dans les « *Cahiers* » forment la matière première des réflexions et des contributions au présent ouvrage.



✂-----

Bon de commande

Mme / MM / Me

NOM :

Prénom :

Fonctions :

Adresse professionnelle ou personnelle

Souhaite(nt) recevoirexemplaire(s) des 1ers Actes des Colloques organisés dans le cadre des Cahiers de Jurisprudence « **L'appréciation de la faute et des manquements contractuels** »

Au tarif de **30,00 €** ou **20 € *** l'exemplaire soit € TTC par **chèque bancaire** joint libellé à l'ordre de

Association des Cahiers de Jurisprudence

ou sur demande par **facture administrative**

*** Tarif spécial pour les abonnés aux Cahiers de Jurisprudence d'Aquitaine et Midi-Pyrénées et pour les personnes ayant assisté aux colloques**

L'APPRÉCIATION DE LA FAUTE ET DES MANQUEMENTS CONTRACTUELS

Sous la coordination de Pierre-Yves ARDOY

Actes des Colloques organisés dans le cadre des Cahiers de Jurisprudence d'Aquitaine et Midi Pyrénées,
tenus à Pau le 07 avril 2017, Bordeaux le 19 mai 2017 et Toulouse le 23 juin 2017

TABLE DES MATIÈRES

<i>Avant-propos</i>	p. 5	
- <i>L'appréciation de la faute en droit de la famille</i>	p. 9	
Maryline Bruggeman et Virginie Larribau-Terneyre		
- <i>L'appréciation de la faute et des manquements en droit de la responsabilité civile</i>	p. 35	
Karl Lafaurie		
- <i>L'appréciation de la faute et des manquements en droit des affaires</i>	p. 51	
Arnaud Lecourt		
		- <i>L'appréciation de la faute et des manquements contractuels en droit des assurances</i>
		p. 69
		Pierre-Yves Ardoy
		- <i>L'appréciation de la faute et des manquements contractuels en droit du travail et de la sécurité sociale</i>
		p. 91
		Carole Dupouey-Dehan, Marie Junqua et Luc de Montvalon

✂-----

Bon de commande et règlement à envoyer

à

ASSOCIATION DES CAHIERS DE JURISPRUDENCE

« L'appréciation de la faute et des manquements contractuels »

CENTRE DE RECHERCHE ET D'ANALYSE JURIDIQUES

(O.D.J. - C.R.A.J.) – M. ARNAUD LECOURT pour Mme F. CROISIER

Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion,

Avenue du Doyen Poplawski – BP 1633

64016 PAU-CEDEX

France